REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE SAINT-CONNAN

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 022-212202840-20260217-2026_02_09-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 février 2026

Nombres de membres : 10 Nombres de présents : 10
L'an deux mil vingt-six, le 17 février à 19h00

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Yves PHILIPPE, maire

Présents : PHILIPPE Jean-Yves, LE GUENNIC Yannick, SÉRANDOUR Christelle, LOPIN Roger, MÉLOU Marie-Hélène, HILLION Anthony, HUBY Amélie, LE BARS Michel, LUCAS Gwenn, LE FOLL Michel

Absents excusés :

Secrétaire de séance : LE GUENNIC Yannick

Date de convocation : 02 février 2026
Date d'affichage : 02 février 2026

2026-02-09 : Budget primitif communal 2026

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le fonctionnement et l'investissement du budget de la commune pour l'année 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE le budget primitif 2026 de la Commune comme suit :**

  - **Section de Fonctionnement : 338 981.00 € en dépenses et en recettes**
  - **Section d'Investissement : 207 831.12 € en dépenses et en recettes**

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Yves PHILIPPE